

Quels changements de regards et de pratiques du CPE pour placer les élèves en situation d'acquérir les compétences du socle ?

Quelle légitimité a le CPE dans la validation des compétences du socle ? S'arrête-t-elle aux piliers 6 et 7 du socle ? La note de vie scolaire ? Comment le CPE peut-il faire valoir sa légitimité aux différents partenaires ? Dans quelles situations concrètes, le CPE est-il en mesure :

- De faire acquérir les compétences du socle ?
- De les valider ?
- Sur quels temps ? Avec qui ?

Intervenants : **Mme CHAPTINEL Géraldine et M. BRUNET Yannick**, CPE
Grand témoin : **M. RAULIN Dominique**, Directeur du CRDP du Centre

. Article 9 de la loi d'orientation et d'avenir sur l'Ecole ; c'est une référence à Condorcet et Ferry. On est passé d'un système dual (une école populaire/Elite administrative) à une massification de l'école (collège unique, etc.)

Quand le socle est arrivé, celui-ci a été considéré comme un SMIC culturel. Sa spécificité réside dans le fait qu'il instaure des ponts entre les disciplines. Référence au PDMF (Formation Tout au Long de la Vie).

C'est un projet ambitieux qui repose sur 3 principes : Humanité ; équité ; cohésion sociale. La spécificité du socle commun des connaissances et des compétences est de considérer le collège et l'école élémentaire comme un tout cohérent.

Pourquoi une harmonisation européenne ? [cf. terme de **compétences – clés** : PISA (OCDE)]
Quelles références pour le socle :

Un rapport de la commission européenne en 2006 : 8 compétences

- . Communication dans la langue maternelle
- . Communication dans une langue étrangère
- . Cultures mathématiques et scientifiques
- . Culture du numérique
- . Apprendre à apprendre
- . Compétences interprofessionnelles, interculturelles, sociales et culturelles
- . Sensibilité artistique
- . Esprit d'entreprise

En France : loi d'orientation 23/04/2005 : 7 compétences :

- . La maîtrise de la langue française
- . La pratique d'une langue vivante étrangère
- . Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- . La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- . La culture humaniste
- . Les compétences sociales et civiques
- . L'autonomie et l'initiative

Les compétences du socle sont déclinées en connaissances, capacités et attitudes. Il faut aller jusqu'aux attitudes pour toucher alors aux fondements des valeurs de l'Education Nationale.

Le socle peut être alors considéré comme le « ciment de la nation ».

Comment évaluer ?

Il existe 3 types d'évaluation :

- . Diagnostique
- . Formative
- . Sommative.

Le socle généralise le diagnostic, on tend vers le formatif et on affiche les objectifs et on les construit ceux-ci (sommative).

Texte de référence : Rapport des IGEN de 2006 : « le métier de CPE, quelques repères »
Circulaire du 31/05/1972
Article 4 du décret du 11/10/1989

La base de l'évaluation : le quotidien ; entretiens avec les élèves, avec les familles ; interventions dans le groupe classe (HVC, construction d'un sociogramme) ; formation des délégués ; conseil de classe ; GAIN.

Cela permet d'évaluer dans sa globalité l'élève.

Evaluation spécifique : piliers 6 et 7. La validation des compétences du socle pourrait tendre dans un avenir proche vers la suppression des notes et la constitution de groupes de niveau et donc à la fin du « groupe classe ». Cf. expériences menées au Collège Clithène à Bordeaux.

La 1^{ère} étape de l'implication des CPE dans l'évaluation sommative du socle : la note de vie scolaire.

Débats et questions :

Problème des coefficients dans la hiérarchisation de l'évaluation des compétences, des modalités d'évaluation ?

Les IGEN ont explicité les apports des différents acteurs en fonction des compétences. Les coefficients sont une piste à envisager.

Quelle réalité entre validation des compétences par les enseignants et la validation finale souvent le fait des chefs d'établissement ? Quelle écriture des critères d'évaluation ?

C'est une réforme en profondeur du système d'évaluation dans le système français. La difficulté est de faire un diagnostic rapide afin de faire évoluer les pratiques des élèves et de faire tendre vers le formatif.

Quelle stratégie mettre en place pour valider les compétences du socle ? Quelle légitimité a le CPE pour rentrer en pédagogie et y rester ?

L'heure de vie de classe et la validation des compétences nous ont donné cette légitimité et cette entrée en pédagogie. L'intérêt pour les CPE est de quitter le quotidien et d'être ambitieux dans sa pratique et ses objectifs tout en restant conscient des limites. La difficulté est de trouver une place au sein de l'établissement quand la direction nie le rôle et les compétences transversales du CPE.

La légitimité peut se trouver dans la création d'outils pertinents en concertation avec les enseignants. La difficulté est l'ambivalence des discours vis-à-vis des CPE. On rajoute du « valorisant » sans ôter la pression du quotidien qui est chronophage. La difficulté est d'entrer dans une dynamique de projets. Il faut repenser la collaboration (charte de vie) pour tendre vers une présentation par item aux familles et aux élèves. Il faut apprendre aux acteurs de l'Education Nationale de faire avec nous autrement (donc de faire aussi sans nous pour toute

la partie vie scolaire). Cela revient à dire qu'il faut organiser notre service quand on n'est pas disponible.

Intervention et synthèse du Grand témoin, M. RAULIN :

La transformation du contenu d'enseignement dans le 1^{er} cycle va avoir des conséquences sur le travail des CPE. Les compétences du socle commun ne sont pas réservées à certains enseignants. En privilégiant les aptitudes (intellectuelles, physiques ou de création) et les compétences, et ne travaillant plus en priorité sur les connaissances, il est possible de dégager un accord entre les enseignants ; a contrario, les connaissances sont trop nombreuses pour y parvenir. Les aptitudes sont le fait de tous. On a déjà été dans cette direction, par exemple à travers les enseignements « Education à... » (au nombre de 23) qui ne sont pas cloisonnés.

1. Quelle légitimité a le CPE pour intervenir sur un contenu d'enseignement ?

Le socle n'a pas un contenu ordinaire. Sa rédaction en terme de compétences, de capacités et d'attitudes le démontre. Le décret définit un contenu d'enseignement qui se situe en amont des disciplines. C'est un choix par obligation car il devient de plus en plus délicat de choisir les connaissances à enseigner : elles sont devenues beaucoup trop nombreuses, et il n'existe pas de critères de choix absolus. Les compétences ainsi que les capacités (en respectant la terminologie du décret) ne sont pas l'exclusivité de certains enseignants mais relèvent de tous les membres des équipes éducatives dont bien sûr les CPE.

2. Comment peut-on et comment doit-on définir les niveaux d'exigence d'évaluation ?

- Pour participer à l'évaluation, il faut en amont, avoir participé aux apprentissages. Il faut donc créer des protocoles d'apprentissage nouveaux par exemple pour les compétences 6 et 7 du socle commun.
- Il n'est sans doute pas souhaitable et peut-être même faisable de définir dans l'absolu des niveaux d'exigences¹.
- Les apprentissages actuels sont segmentés et cloisonnés, ce qui rend difficile la mise en perspective : le socle commun incite à considérer le projet de formation dans sa globalité. Dans cette perspective, le CPE a son rôle à jouer. La transversalité est vitale.
- L'évaluation des compétences devra se faire au fur et à mesure des quatre années du collège et la validation devra être collégiale en fin de cursus au regard de la globalité des items validés et de l'évolution de la scolarité de l'élève.
- Il n'est pas nécessaire de distinguer, pas plus pour les CPE que pour les enseignants, le quotidien et le suivi du socle commun : le quotidien doit être une façon d'opérationnaliser la validation de certaines capacités du socle dans la pratique des CPE.
- En lieu et place des 3 formes d'évaluation, il faudra développer l'évaluation analytique, c'est-à-dire une évaluation qui part de la production de l'élève plutôt qu'une évaluation qui compare celle-ci à une production idéal – celle qui mérite la note maximale. Le socle commun des connaissances et des compétences n'est pas seulement une histoire d'enseignement, c'est un changement fondamental qui est en jeu.

¹ Voir à ce propos ce qui s'est fait dans les années 70, pour l'attribution des diplômes professionnels